L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): J'ai répondu aux questions qu'ont posées vos collègues, sénateur.

Le sénateur Thériault: Le leader du gouvernement au Sénat peut-il nous dire si le gouvernement s'attendait à cette montée du prix des médicaments que nous connaissons maintenant, lorsqu'il a forcé l'adoption des projets de loi C-22 et C-91?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le sénateur fait allusion à un rapport qui a été mentionné hier dans la presse. La loi en question a été adoptée par le Parlement il y a plusieurs années.

Le sénateur Thériault: Il y a deux projets de loi qui concernaient le prix des médicaments.

Je veux aujourd'hui dire aux sénateurs que je suis bouleversé en tant qu'habitant du Nouveau-Brunswick. Le ministre de la Santé de ma province avait comparu devant le comité et nous avait dit ce qui se passerait si on ne faisait rien. Hier, le ministre des Finances de la même province a dû réduire de 11 millions de dollars le programme d'assurance-médicaments pour les personnes âgées et les pauvres. Le ministre de la Santé l'avait prédit et on nous avait dit qu'il se trompait.

Je propose, honorables sénateurs, comme l'a fait le chef de l'opposition, de renvoyer toute la question à un comité. Le leader du gouvernement du Sénat accepterait-il de demander que M. Eastman comparaisse devant un comité que peuvent organiser le gouvernement et l'opposition pour nous révéler les conclusions de l'examen. En fait, cet examen était en cours quand le projet de loi C-91 était à l'étude, mais on ne nous l'a jamais dit.

M. Eastman nous a dit, du moins si j'ai bien compris, qu'il n'était pas très sûr d'avoir le pouvoir de réduire le prix des médicaments ni même de le contrôler.

[Français]

Honorables sénateurs, je veux citer, en posant ma question, les propos du ministre Bouchard, où il dit ceci:

Si les prix sont trop élevés, on a les mécanismes pour les contrôler, on va les contrôler. C'est exactement ce que j'ai dit au Bureau fédéral de contrôle des prix qui relève maintenant du ministère de la Santé.

Honorables sénateurs, il y a beaucoup de Canadiens, des experts qui prétendent que cette commission n'a pas les pouvoirs nécessaires. Premièrement, le contrôle des prix au Canada est sous la responsabilité des provinces. Si la commission avait eu les pouvoirs, je suis convaincu que le docteur Eastman n'aurait pas laissé augmenter les prix comme cela a été le cas depuis qu'on a décidé de tout donner aux

amis des conservateurs, les grandes compagnies pharmaceutiques qui ont contribué des milliers, sinon des millions, de dollars au Parti conservateur depuis 1984.

Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat pourrait ou voudrait considérer qu'un comité du Sénat constitué par le gouvernement et l'opposition entende le docteur Eastman qui viendrait comparaître pour nous expliquer la situation actuelle?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, prenons cette affaire étape par étape. Je me suis déjà engagé à fournir les documents demandés par le chef de l'opposition au Sénat. Je fournirai aussi une analyse du rapport commandité par la commission. Après que j'aurai déposé ces documents, on pourra prendre en considération la suggestion de l'honorable sénateur voulant que toute la question soit déférée à un comité de cette Chambre.

[Traduction]

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, je dois souligner que la Période des questions est terminée.

Le sénateur Thériault: Pourrais-je avoir la permission du Sénat pour continuer? Cela me prendra 30 secondes.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Thériault: Je demande au leader du gouvernement s'il s'empressera de faire ce qu'il vient de dire. Au Nouveau-Brunswick, toutes les personnes âgées et tous les pauvres qui dépendent de l'aide du gouvernement sont privés de cette aide à compter d'aujourd'hui et, l'année prochaine, il sera trop tard pour eux.

• (1440)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis bien conscient des difficultés auxquelles font face tous les gouvernements du pays en ce qui concerne le déficit et la dette. Je suis également bien au courant des mesures très courageuses qu'ont dû prendre les différentes provinces, notamment le Nouveau-Brunswick, non seulement dans leur budget de cette année, mais depuis maintenant plusieurs années.

Cela étant dit, je rappelle à l'honorable sénateur le vieil adage: «Gouverner, c'est choisir.» C'est le ministre des Finances et ses collègues du Nouveau-Brunswick qui ont décidé de prendre les mesures dont parle l'honorable sénateur. Ils ont sans aucun doute examiné d'autres options pour réduire leurs dépenses. Ils ont opté pour celles qui ont été annoncées hier. À mon avis, il n'est pas raisonnable que l'honorable sénateur tienne le gouvernement fédéral responsable de ces décisions.

Le sénateur Thériault: Qui tiendrez-vous responsable, moi?